

**Etablissement pénitentiaire**

**J. Terlier :  
"Il faut mettre des moyens"**

Vendredi 26 janvier, Jean Terlier, député, et Raphaël Bernardin, le maire, s'étaient rendus à l'établissement pénitentiaire et avaient échangé avec les surveillants au terme de leur mouvement revendicatif. Quelques jours après, J. Terlier dit son inquiétude devant la surpopulation carcérale (pas manifeste à l'établissement pénitentiaire, évidente à la maison d'arrêt d'Albi qu'il avait aussi visitée) : "Le problème n'est pas récent, il y a un vrai problème aussi de la vétusté et des sous effectifs". Revenant sur "les annonces fortes" de Nicole Belloubet, ministre de la Justice, (1) il insiste sur la prise en compte du phénomène de "radicalisation" : "Il y a 500 détenus condamnés pour faits de terrorisme et 1500 détenus de droit commun suspectés d'être radicalisés. Il faut gérer cette problématique pour éviter le prosélytisme, isoler ces détenus, et il va y avoir des établissements dédiés pour cet isolement. Sur les 15 000 créations de place annoncées par Emmanuel Macron, il y aura des quartiers pour l'assurer et préparer la sortie de ces détenus". Il explique aussi : "Il y a un vrai effort à faire, il faut mettre les moyens pour anticiper la sortie, permettre aux

*préparer la réinsertion et éviter le phénomène de récurrence". Il rappelle : "On nous a demandé de visiter les établissements pénitentiaires dans cette perspective, pour mettre en place un projet de loi, et aussi pour envisager comment réfléchir aux alternatives à l'incarcération". Suit ce credo : "Je crois qu'il faut avoir le courage d'expliquer que des personnes n'ont rien à faire en prison". Pour avancer dans sa réflexion, J. Terlier est allé au Danemark où "existent de véritables prisons ouvertes" : "Il faut voir la faisabilité et la compatibilité avec ce type d'établissements, mais nous devons bien expliquer qu'il y a des peines d'emprisonnement contre-productives. Quand il y a dans la dernière année + 25 % de condamnations à des peines d'emprisonnement de moins de six mois, il faut voir qu'il y a peut-être des personnes emprisonnées alors qu'elles pourraient effectuer des travaux d'intérêt généraux ou des peines alternatives de nature à éviter la case prison".*

**T.T.**

(1) 1 500 emplois créés dans les quatre ans, des formations adaptées, des dotations de matériels adaptés aux situations notamment de radicalisation